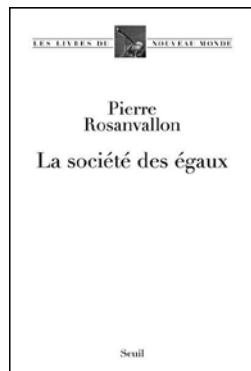


La «société des égaux»

La démocratie, dans le récent ouvrage de Pierre Rosanvallon, *La Société des égaux*^{*}, est définie à la fois comme un régime politique et comme une forme de société. Or l'augmentation actuelle des inégalités sociales est si forte qu'elle dissocie ces deux dimensions ; et appelle des réponses inédites.

Michel SAVY, responsable du groupe de travail «Economie, travail et droits de l'Homme» de la LDH, et Dominique GUIBERT, secrétaire général de la LDH



* Seuil, 2011.

Appréhender au fond la question de la démocratie (régime et société) nécessite une mise en perspective historique. L'égalité, dans toutes ses dimensions (politique, sociale ou économique) était le principe même des révolutions américaine et française, à la fin du XVIII^e siècle, lesquelles ont jeté les fondements des régimes politiques encore en place. Avec l'avènement du capitalisme industriel, le XIX^e siècle fut à la fois une période d'expansion économique et d'exacerbation des inégalités sociales sans précédent. Il déboucha sur la première mondialisation, la crise des années 1880-1890, et des conflits de très grande ampleur. Le XX^e siècle vit ensuite la mise en place d'Etats redistributeurs qui réduisirent, graduellement, les inégalités sociales.

Aujourd'hui, on observe au contraire l'enrichissement des plus riches et l'appauvrissement relatif des plus pauvres, tandis que les politiques publiques de redistribution sont remises en cause. Le sentiment d'inégalité prévaut à nouveau et suscite des attitudes d'acceptation résignée, ou bien des comportements individuels d'évitement : cette rupture avec une tendance séculaire est un fait social total. Pour retrouver un projet politique de progrès, il faut refonder l'idée même d'égalité.

(1) Par exemple, le monde de l'entreprise montre combien la singularité comme accomplissement de l'individu peut se retourner contre lui, avec l'individualisation et la fragilisation du travail, les situations de *double bind* sans issue, etc.

lité. Cette rétrospective met en relation les mouvements structurels de la société, sous l'angle de la production des richesses et de la répartition des revenus, et le mouvement des idées. Les notions les plus fondamentales se transforment, tandis qu'à un moment donné des systèmes de valeur opposés s'affrontent. L'invention de la liberté au temps des Lumières était celle d'un monde de semblables (débarrassé des priviléges), formé d'individus indépendants et interdépendants, une communauté de citoyens où les inégalités étaient reléguées à un plan secondaire. L'explosion des inégalités au siècle suivant empêche de les «secondariser» ; la société est profondément divisée.

L'idéal d'une société sans classes

Diverses idéologies s'affrontent, avec deux pôles opposés : idéologie libéral-conservatrice, réinterprétant à minima les idéaux de la Révolution, opposant l'égalité et la liberté, estimant que les inégalités sont un fait de nature, nécessaires au progrès, qui ne deviennent illégitimes que si elles se perpétuent en priviléges ; communisme utopique, constatant que la concurrence individualiste mène au paupérisme, et lui opposant l'association, de la fraternité des individus à la

construction d'un Etat protecteur. La situation actuelle ne reproduit pas celle du XIX^e siècle, même si l'on peut opposer, d'une part, le «grand retournement» de la crise des institutions de solidarité, l'avènement d'une économie et d'une société de la singularité, de la concurrence généralisée, où l'égalité se ramène à la prétendue égalité des chances ; d'autre part, la recherche – c'est le projet de l'ouvrage de Pierre Rosanvallon – d'une «société des égaux» (remettant l'égalité au centre de l'édifice social).

La proposition de l'égalité des chances, aujourd'hui dominante, consacre de fait l'inégalité des situations et des trajectoires, elle institue une théorie de la justice qui légitime les inégalités (fruit du talent individuel, du travail, etc.). Le revenu minimal relève alors de la compassion, d'une «solidarité d'humanité» et non d'une «solidarité de citoyenneté». Cette vision ignore que les inégalités ont une dimension sociale, et que les sociétés où les inégalités sont les plus faibles sont celles où l'état de santé de la population est le meilleur, la délinquance la plus basse, etc. Pour P. Rosanvallon, il faut reconstruire un idéal d'une société sans classes, au-delà d'inévitables inégalités de revenus et de patrimoine, pour permettre la coopération et non la dénégation.



**Pour
P. Rosanvallon,
il faut
reconstruire
l'idéal
d'une société
sans classes,
pour permettre
la coopération
et non
la dénégation,
l'appartenance
de tous à une
même civilisation
associant
indépendance
et citoyenneté.**

**Hommes et femmes
peuvent réaliser
la figure exemplaire
de l'égalité
des singularités.**

tion, l'appartenance de tous à une même civilisation associant indépendance et citoyenneté. L'aptitude à « faire société » se définit en référence à trois notions de base : la singularité, la réciprocité et la « communalité ».

Une attention à la singularité des individus

La singularité s'inscrit dans un rapport à autrui. L'autonomie est une position, l'identité une constitution, la singularité une

relation. Ni universalisation abstraite ni communautarisme identitaire, c'est une construction dynamique des particularités. Dans ce cadre, la démocratie comme régime n'est plus dissociable de la démocratie comme société. Aujourd'hui, le défaut de reconnaissance mine la singularité, la discrimination renvoie les individus à une catégorie dépréciative et, entre le séparatisme et l'indistinction, les moyens de lutter contre les inégalités se

différencient de par le monde. De même, les inégalités entre hommes et femmes sont, en dépassant à la fois une vision universaliste et une vision différentialiste, une question de relations entre hommes et femmes. Hommes et femmes sont nécessaires les uns aux autres et peuvent réaliser la figure exemplaire de l'égalité des singularités, de l'égalité comme exigence de la diversification des libertés. Une politique sociale est nécessaire pour donner aux individus les moyens de leur singularité, à travers des transferts financiers mais aussi de « capabilité » (*empowerment*). Elle passe par une différenciation, forcément coûteuse, de l'action publique, brouillant la séparation entre le travail associatif et caritatif, et l'action publique. La notion même de droits s'en trouve redéfinie : au traitement uniforme d'un individu universel abstrait, il faut substituer le droit procédural d'équité de traitement. Le droit subjectif classique, hérité des droits naturels du XVIII^e siècle, visait à protéger l'individu de l'emprise des pouvoirs. La question des droits sociaux est posée à nouveau quand c'est la relation sociale même qui est en cause. La réponse en termes de *care* vise à conjuguer des règles justes et une attention à autrui dans sa singularité. Bien sûr, de telles évolutions ne vont pas sans contradictions⁽¹⁾.

L'Homme et sa réciprocité

La notion de réciprocité se démarque du paradigme du choix rationnel de certaines sciences sociales, de l'*homo economicus*, notamment. La prétendue rationalité des individus se mêle de désintéressement, de dons, etc. L'Homme est « réciproque », ni égoïste ni altruiste, il s'inscrit dans une égalité d'interaction. Aux biens matériels s'ajoute la production et la consommation de biens relationnels (le respect, la reconnaissance), tandis

qu'à l'inverse le mépris et l'humiliation portent atteinte à la dignité et à l'égalité. La citoyenneté s'oppose aux passe-droits, à la resquille, au parasitisme. Le sentiment du «deux poids, deux mesures» est au cœur de la production de la défiance sociale, de la déligitation de l'Etat-providence et de la fuite devant l'impôt. Le sentiment de rupture de réciprocité chez les classes moyennes vise à la fois les plus riches (qui échappent à l'impôt) et les plus pauvres (qui subsistent grâce à l'assistance), et alimente la pensée d'extrême droite. Pour rétablir la réciprocité, des politiques adaptées sont nécessaires, avec une réduction des inégalités embrassant un champ plus large qu'une focalisation sur les questions d'exclusion.

L'égalité, principe de l'économie

La communalité, enfin, fait de la citoyenneté un ensemble de droits et une forme sociale, à la fois juridique, civile et sociale. Elle est menacée par la sécession des riches (les exilés fiscaux), mais des phénomènes d'évitement existent à tous les niveaux sociaux. Les identités collectives se recomposent par proximité, notamment sur le territoire urbain (voir les *gated communities*). Avec la déligitation de l'impôt redistributif et une dépolitisation au sens fort du terme, ressurgit l'image du citoyen-propriétaire selon une conception gestionnaire de l'Etat élaborée au XVIII^e siècle, en rupture avec les notions d'égalité, d'individualité et d'universalité. Il faut en revenir à une notion de commun fondée sur la participation, la circulation (le partage de l'espace, l'urbanisme), y compris en s'appuyant sur des événements symboliques (fêtes) et l'échange d'informations (commun, «réflexif»), pour surmonter les idées reçues.

Dans le chapitre conclusif, l'auteur esquisse son programme de travail à venir. Quelle est

Le sentiment de rupture de réciprocité chez les classes moyennes vise à la fois les plus riches (qui échappent à l'impôt) et les plus pauvres (qui subsistent grâce à l'assistance), et alimente la pensée d'extrême droite.

(2) Ces modifications visent à redonner aux entreprises la haute main sur les conditions de travail et à diminuer, en conséquence, les preuves visibles de la pénibilité, renvoyée aux fragilités de chacun.

la juste échelle d'appréciation de l'impératif d'égalité ? La construction d'une société des égaux implique-t-elle celle d'un monde des égaux ? Il conviendra alors d'aller bien plus loin que la simple reconnaissance d'une commune appartenance au genre humain. La mondialisation des luttes, au-delà de la résistance aux violations les plus brutales de la condition humaine, devra viser à la réduction des inégalités économiques. Le programme est immense... Si l'on compare les budgets des Etats et ceux des organisations internationales, on constate que les uns disposent d'environ 50 % du PIB à redistribuer (pour la solidarité de citoyenneté) et les autres de seulement 1 % (ne pouvant, dès lors, pas même assumer la solidarité d'humanité). L'égalité-monde est un idéal à long terme...

Ce livre évoque ainsi des problèmes profonds, dans une perspective de long terme. Pour autant, il entre en résonance avec des événements politiques survenus après son écriture : c'est un livre actuel. Rompt avec le catastrophisme et le dolorisme, il ouvre des perspectives, avec un plaidoyer pour l'intervention publique et collective, pour l'harmonie nécessaire de l'économique, du social et du politique, contre la fatalité de la crise, des déchirures de la société et des politiques répressives et régressives qui prétendent y répondre. Il faut reprendre un projet de construction d'une société des égaux, intégrant la singularité, la réciprocité, la communalité. Parce que c'est la crise, dit-on, il faut se serrer la ceinture. C'est oublier qu'il n'y a rien de commun entre ceux qui vivent de la crise et ceux qui la subissent. Preuve en est le paradoxe qui consiste à mettre en cause tous les éléments de la politique sociale, au moment où leur existence aurait le plus de sens. Ainsi en est-il de l'égalité d'accès aux soins de santé, du fondement

de la sécurité sociale, à savoir la socialisation des risques, du démantèlement du service public hospitalier, de la réforme des retraites de 2010, des modifications apportées à l'organisation de la médecine du travail⁽²⁾. Ainsi, au nom de la réduction des dépenses publiques, de la nécessaire augmentation de la productivité, les inégalités en période de crise galopent !

En miroir, la société des inégaux

Les explications classiques renvoient les personnes à leur responsabilité personnelle. Au contraire d'être une situation collective d'inégalité, l'accent est mis sur le fait qu'être pauvre, ou chômeur, est une décision. Agissant en toute connaissance de cause, chaque personne arbitrerait entre une situation d'emploi et une situation d'assistantat, permis par l'existence d'indemnisations ou d'allocations «trop généreuses». Dans cette vision, les programmes de socialisation des risques sont des freins au fonctionnement du marché du travail, et les mesures collectives d'aide ne permettent pas à l'individu d'agir rationnellement pour sa propre défense. Autrement dit, le collectif c'est l'ennemi, l'individuel, la solution. Qu'importe que dans la période de crise majeure, cette explication ne tienne pas la route...

Nous considérons que les droits de l'Homme ne sont pas une des possibilités de la politique, mais une obligation. Il ne suffit plus de dire que les fondamentaux de l'économie sont bons, en oubliant que ce sont les droits qui sont fondamentaux. Le social ne devrait pas être un simple sous-produit de l'économie. La LDH défend et promeut l'universalité et l'indivisibilité des droits. C'est dans la dialectique entre les droits civiques et politiques, et les droits économiques, sociaux, et culturels, que réside leur effectivité. ●